



FICHE DE MISSIONS

EDUCATEUR SPORTIF/AGENT DE DÉVELOPPEMENT

- **Rattachement** : Commission technique
- **Dépend hiérarchiquement du** : Directeur Technique

MISSION GÉNÉRALE

Le profil recherché (18/25 ans) sera en lien permanent avec le directeur technique pour piloter et mettre en place l'ensemble des projets du club.

En tant qu'éducateur, il devra s'adapter aux différents publics sur lesquels il devra intervenir, et transmettre les compétences et les valeurs du handball, telles qu'elles ont été définies dans le projet de formation du jeune joueur. De plus, il devra effectuer un suivi régulier de ses joueurs et du matériel qui lui sera confié. Par ailleurs, il sera membre de la commission technique du club et participera donc à ses activités.

Enfin, en tant que membre dirigeant du club, il participera à l'organisation et au déroulement de divers événements de la vie de club (matches, soirées, stages, matchs de gala, lotos...).

DÉTAILS DES MISSIONS

- **PRINCIPALES : AGENT DE DEVELOPPEMENT/EDUCATEUR SPORTIF**
 - Pilotage des projets sportifs et sociaux du club (périscolaire, stages, journées découvertes,...).
 - Interventions en milieu scolaire.
 - Entraînement catégories jeunes : planification des cycles de travail, conception et animation des séances, managérat lors des matchs.
 - Suivi des joueurs de ses groupes avec le directeur technique.
 - Suivi du matériel confié en début de saison avec le directeur technique.
 - Suivi du relationnel pédagogique avec les parents avec l'aide du directeur technique.
- **SECONDAIRES : RELATIVES AU STATUT DE MEMBRE DE LA COMMISSION TECHNIQUE**
 - Participation aux réunions de la commission technique
 - Participation aux suivis techniques formatifs sur le terrain
 - Participation aux divers temps de formation en interne dispensés par le club.
- **SECONDAIRES : RELATIVES AU STATUT DE DIRIGEANT DE CLUB**
 - Soutien à l'organisation, et aide au déroulement des événements hebdomadaires de la vie du club.

RESPONSABILITÉS ET RELATIONS (INTERNES/EXTERNES)

- **En tant qu'agent de développement**, il exécutera les missions de développement qui lui sont confiées sous l'autorité et la responsabilité du directeur technique.
- **En tant qu'éducateur**, il devra par ailleurs :
 - Garantir la bonne utilisation des installations et du matériel qui lui sont confiés (et le rendre en intégralité).
 - Garantir la sécurité des pratiquants lorsqu'ils sont sous sa responsabilité.
 - Garantir le respect du projet de formation du club, et la réussite des objectifs fixés.

Il travaillera **au sein d'un staff d'une catégorie**. Il devra s'intégrer au sein de celui-ci et définir, par concertation avec les autres entraîneurs, les rôles et les tâches de chacun (avec la validation du responsable technique).

- **Ses principales relations en interne** au club seront donc celles qu'il aura avec le bureau directeur et les salariés du club, son staff, et toute l'équipe technique d'entraîneurs du club.

- **Ses principales relations en externe** sont celles qu'il aura avec les parents de joueurs, les entraîneurs d'autres clubs, ou celles qu'il pourra entretenir avec des cadres techniques du Comité ou de la Ligue qui pourront être ses formateurs (en cas de formation en externe).

COMPÉTENCES REQUISES

➤ **SAVOIRS :**

- Connaissances relatives aux règlements qui régissent l'activité du handball (FFHB).
- Connaissances technico-tactiques liées à sa fonction d'entraîneur de handball (au minimum relatives au niveau d'animateur de handball ou d'entraîneur régional).
- Connaissances basiques sur la physiologie et sur le développement de l'enfant.
- Connaissances basiques sur le fonctionnement d'une association ou d'un club sportif.

➤ **SAVOIR-FAIRE :**

- Capacité à s'organiser dans le temps et à préparer ses interventions.
- Capacités pédagogiques liées à l'enseignement et à l'entraînement.
- Capacités à transmettre les valeurs du handball et en particulier du club.
- Capacités à travailler en équipe.

➤ **SAVOIR-ETRE :**

- Capacités à être exemplaire dans le comportement (respect des valeurs du club sur, et en dehors du terrain).
- Capacités à gérer la relation entraîneur/entraîné.
- Capacités à motiver et dynamiser un groupe.

DIPLOMES ET/OU FORMATIONS SOUHAITÉES

➤ **FILIERE FEDERALE :**

- Animateur de handball (niveau 2)
- Entraîneur régional (niveau 3)
- Entraîneur interrégional (niveau 4)

➤ **ENGAGEMENT OBLIGATOIRE EN APPRENTISSAGE SUR UNE FORMATION D'ETAT :**

- BPJEPS Activités physiques pour tous
- BPJEPS Sports Collectifs mention Handball
- DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Handball

➤ **PERMIS B OBLIGATOIRE**